



AUCAMVILLE

Le Maire d'Aucamville,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre d'attributions,

Vu la délibération n°2022.35 en date du 05 avril 2022, par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Vu les articles L.2123-1, L.2131-1 et R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité pour la commune de désigner l'entreprise qui sera chargée des travaux de création de deux salles de réunion et d'une salle archives sur le site Savary d'Aucamville,

Considérant l'analyse préalable des besoins, la mise en concurrence et la publicité effectuées,

Considérant l'analyse des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation,

- **DECIDE** -

**Article 1** : de signer un marché à procédure adaptée pour les travaux de création de deux salles de réunion et d'une salle archives sur le site Savary d'Aucamville :

- Lot n°1 : Démolition – Gros œuvre : SAS SOCIETE LAURAGAISE DE BÂTIMENT, 5 impasse Pradie à Villeneuve Tolosane (31270) pour un montant de 84 806,13 € HT,
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures – Serrurerie : GILL'ALU SAS, 3 rue Pierre et Marie Curie à Aucamville (31140) pour un montant de 34 407,80 € HT,
- Lot n°3 : Plâtrerie – Isolation : SARL BARBOSA FRERES, 24 boulevard Henri Gaussen à Toulouse (31200) pour un montant de 45 549,00 € HT,
- Lot n°4 : Menuiserie intérieure bois : CIMSO, 60 impasse de Lespinasse à Aucamville (31140) pour un montant de 7 753,59 € HT,
- Lot n°5 : Peintures – Sols PVC : AVIGI LAFORET, 4 rue Henri Mayer à Toulouse (31100) pour un montant de 14 159,28 € HT,
- Lot n°6 : Electricité courants forts – Courants faibles : RESEAUX ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE, 2 allée de la Neste à Colomiers (31170) pour un montant de 14 000,00 € HT,
- Lot n°7 : Chauffage – Ventilation : SARL NEROCAN PLOMBERIE CHAUFFAGE ELECTRICITE, 20 chemin de la Camave à Villefranche de Lauragais (31290) pour un montant de 42 281,15 € HT.

**Article 2** : le marché sera exécuté selon application des cadres de décomposition du prix global et forfaitaire pour un montant total de 242 956,95 € HT.

**Article 3** : le marché prendra effet à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux et est conclu pour une durée de réalisation fixée par ordre de service.

**Article 4** : la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Aucamville, le 24 juin 2022

Le Maire,

Gérard ANDRE



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication en date du